

*Un dispositif
d'accompagnement
des jeunes entreprises*



● Devenir employeur, c'est développer son entreprise, mais c'est aussi se retrouver face à de nouvelles responsabilités sociales. L'Urssaf Ile-de-France est aux côtés des entreprises qui viennent de recruter leur(s) premier(s) salarié(s) et les accompagne dans leurs nouvelles obligations durant les six premiers mois d'activité à travers :

- ✓ des conseils personnalisés,
- ✓ une ligne téléphonique dédiée,
- ✓ un accueil sur rendez-vous dédié,
- ✓ un visio guichet,
- ✓ des services dématérialisés,
- ✓ des informations pratiques en ligne,
- ✓ une visite conseil en entreprise sur demande.

● L'Urssaf Ile-de-France est partenaire du développement de votre entreprise et vous accompagne afin d'aborder sereinement les règles de gestion de l'Urssaf.

● Informations pratiques

Pour contacter votre conseiller
Crescendo de 9h00 à 17h00 :
0806 803 895 (prix d'un appel)

Vous renseigner sur la réglementation :
<http://blog.paris.urssaf.fr/crescendo>

Besoin d'envoyer un courriel :
www.contact.urssaf.fr

Pour prendre un rendez-vous
en centre d'accueil :
www.urssaf.fr > Région Ile-de-France

Gérer votre compte en ligne et faire
vos démarches sur www.urssaf.fr

Retrouvez l'Urssaf Ile-de-France
sur son fil Twitter : @Urssaf_IDF